



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JANVIER à 20h00

Présents : 23 - Pouvoirs : 2 – Absents : 2

I – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Laurence BOCUSE, Adjointe de la liste « UNION POUR SAINT PIERRE», a décidé de remettre sa démission pour raisons personnelles à compter du 1er janvier 2019. Mr le Préfet du Rhône a, par courrier du 2 janvier 2019 accepté cette démission à effet du 2 janvier 2019.

Monsieur Daniel TORRES domicilié 29 Rue Francisque Bois à Saint Pierre de Chandieu, a donc été installé au sein du conseil municipal et a été invité à participer au Conseil Municipal de ce soir.

Le conseil municipal prend ACTE de l’accomplissement de la formalité.

II – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A L’ORDRE DES ADJOINTS

Il est proposé au conseil municipal de désigner deux autres adjoints au Maire qui prendront les 7^{ème} et 8^{ème} rang, ce qui aura pour effet de « remonter » l’ordre des autres adjoints.

L’élection des 7^{ème} et 8^{ème} adjoint aura lieu à bulletin secret.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

III – ELECTION DES 7^{ème} ET 8^{ème} ADJOINTS

Monsieur BERTRAND Michel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7^{ème} ADJOINT et a été immédiatement installé.

Madame FRANCES Chantal ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 8^{ème} ADJOINTE et a été immédiatement installée.

IV – DECISION CONCERNANT LES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire, Raphaël IBANEZ explique que suite à l’élection des 7^{ème} et 8^{ème} adjoints, il convient de fixer à nouveau les montants des indemnités du Maire et des Adjointes.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de :

- **MAINTENIR** le montant des indemnités au taux maximal pour le Maire et les huit adjoints,
- **VALIDER** le montant des indemnités de fonction au taux maximal, en faisant référence à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique, sans préciser d’indice,
- **FIXER** la date d’effet au 09 Janvier 2019.

ADOPTÉ A L’UNANIMITE

La séance est levée à 20H44.